

Exploration préliminaire des centres d'emploi dans la collectivité à l'intention des délinquants

Christa A. Gillis¹

Évaluation du rendement, Service correctionnel du Canada

Nicole Crutcher²

Ministère de la Justice, Division de la recherche et des statistiques

La récidive est l'indicateur le plus souvent utilisé pour mesurer le succès des programmes d'emploi et des interventions à l'intention des délinquants. D'autres facteurs plus proximaux, comme l'obtention d'un emploi, et qui sont aussi des mesures importantes du succès d'un programme, sont souvent plus difficiles à obtenir. La présente étude a été réalisée dans le cadre d'un examen à mi-parcours de la mise en œuvre des centres d'emploi dans la collectivité du Service correctionnel du Canada, qui visent à offrir des services d'emploi aux délinquants sous responsabilité fédérale ayant obtenu leur mise en liberté sous condition. Ce bref survol trace le profil d'un échantillon de délinquants qui ont eu recours aux centres peu après leur création et présente les résultats de l'obtention d'un emploi pour ces délinquants. Les résultats sont comparés aux constatations d'une étude récente sur les facteurs liés aux résultats dans la collectivité des délinquants. L'étude a été entreprise en vue d'explorer les conséquences pouvant aider à orienter la recherche future au sujet de l'incidence des interventions en matière d'emploi sur la réinsertion sociale des délinquants.

Emploi et réinsertion sociale des délinquants

Les constatations de recherches récentes montrent que l'emploi facilite la transition des délinquants dans la collectivité³. Gillis et Andrews ont constaté que le soutien social de l'emploi (c.-à-d. les ressources permettant de trouver du travail et les liens affectifs à l'emploi) était un des facteurs qui contribuait le plus à la capacité des délinquants à trouver et à conserver un emploi dans la collectivité. Fait important aussi, ce soutien social de l'emploi était également lié à la capacité des délinquants à rester dans la collectivité. Ces résultats corroborent les constatations antérieures de Azrin et Besalel, 1980, citées dans Cellini et Lorenz⁴, au sujet du lien entre le soutien social et les résultats d'un emploi dans la collectivité pour les délinquants. Les centres d'emploi dans la collectivité pourraient jouer ce rôle critique de soutien social en offrant aux délinquants l'aide nécessaire en matière de préparation à l'emploi et de techniques de recherche d'emploi. De plus, les centres contribuent à la mission générale du Service correctionnel du Canada en ce qu'ils facilitent l'obtention d'un emploi par les délinquants dans le but connexe de favoriser leur réinsertion sociale. Ces rôles concordent

avec le mandat de CORCAN, qui est de contribuer au retour en toute sécurité des délinquants dans la société canadienne en offrant des possibilités d'emploi et de formation aux délinquants incarcérés dans les pénitenciers fédéraux et, pendant de brèves périodes, après leur mise en liberté.

Des centres d'emploi dans la collectivité ont été établis dans certaines zones métropolitaines de chacune des cinq régions du SCC, dans le cadre d'une initiative de plus vaste portée visant à créer une infrastructure communautaire pour assurer un soutien accru aux délinquants durant le processus de réinsertion sociale⁵. Il existe actuellement 25 centres d'emploi, soit six dans la région de l'Atlantique, 8 dans la région du Québec⁶, 2 dans la région de l'Ontario, 4 dans la région des Prairies et 5 dans la région du Pacifique. Ils offrent des services d'emploi aux délinquants par l'entremise de CORCAN et en partenariat avec le SCC et d'autres partenaires gouvernementaux et communautaires comme Ressources humaines et Développement des compétences Canada, la Société John Howard, la Société Saint-Léonard et le secteur privé. Les centres d'emploi dans la collectivité du SCC ont pour objectif d'offrir aux délinquants en liberté dans la collectivité une gamme de services, y compris des services d'évaluation individuelle, des conseils, une formation sur les techniques de recherche d'emploi et des placements. Depuis la création des centres d'emploi en 2001-2002, plus de 1 000 délinquants ont été placés dans des emplois ou ont bénéficié d'une formation chaque année, et plus de 3 000 ont reçu des services d'emploi.

Méthode

Cette étude provisoire* a été menée dans le but de tracer le profil des délinquants qui ont eu recours aux centres d'emploi peu après la création de ceux-ci en 2001-2002, l'accent étant mis sur l'évaluation des besoins et des compétences en matière d'emploi des délinquants, par rapport à leur contribution prévue et manifeste aux résultats en matière d'emploi des délinquants dans la collectivité⁷. Un membre du personnel de CORCAN a communiqué avec les conseillers en emploi pour leur demander d'effectuer l'évaluation dans le cadre du protocole d'admission aux centres d'emploi. Comme beaucoup de centres ne sont pas encore pleinement établis, on a utilisé pour

l'étude ceux qui existaient depuis assez longtemps (c.-à-d. ceux des régions de l'Atlantique et des Prairies). On a distribué aux conseillers en emploi un livret renfermant une description de l'étude, un formulaire de consentement éclairé, l'évaluation initiale (englobant les antécédents d'emploi et des facteurs dynamiques, y compris les opinions des délinquants au sujet du travail), le questionnaire du conseiller en emploi (comprenant les cotes attribuées aux délinquants sur des facteurs dynamiques liés à l'emploi comme l'éthique du travail, la motivation à se trouver du travail et l'appui en matière d'emploi) ainsi qu'un questionnaire de suivi après trois mois visant à déterminer les résultats obtenus par le délinquant sur le plan de l'emploi. L'échantillon constitué pour cette étude était composé de 255 délinquants des régions de l'Atlantique ($n = 34$) et des Prairies ($n = 221$), qui ont participé volontairement.

Résultats

Évaluation des besoins en matière d'emploi

Comme la plupart des utilisateurs des centres d'emploi étaient de sexe masculin (95,3 %), les résultats sont présentés uniquement pour ce groupe. Environ 75 % des délinquants qui utilisaient les centres n'étaient pas mariés. Les membres de l'échantillon présentaient des niveaux globaux passablement élevés de risque (75 %) et de besoins (80 %), d'après une évaluation qui avait été effectuée avant la mise en liberté. Ces niveaux déterminés de risque et de besoins sont inférieurs à ceux de l'ensemble de la population carcérale de sexe masculin (94 % sont considérés comme étant à risque moyen à élevé et 95 %, à besoins moyens à élevés), d'après un profil établi récemment par Boe et ses collaborateurs⁸. De même, plus de la moitié des sujets (54,2 %) avaient présenté un « besoin modéré d'amélioration » ou un « besoin manifeste d'amélioration » en ce qui concerne l'emploi avant leur mise en liberté, ce qui rejoint le résultat selon lequel 56 % des hommes dans la population carcérale générale ont des besoins sur le plan de l'emploi⁹.

Certains facteurs de protection entraient en jeu; signalons par exemple que près de 50 % des sujets avaient un diplôme d'études secondaires ou avaient fait des études postsecondaires et que près de 50 % d'entre eux avaient été jugés, par les conseillers en emploi, comme ayant des antécédents d'emploi « significatifs » ou « solides ». Ces pourcentages sont plus élevés que ceux que l'on constate dans la population générale. En effet, 70 % de la population carcérale de sexe masculin dont on a tracé le profil avaient des antécédents d'emploi instables, et les trois quarts de ces délinquants (76 %) n'étaient pas diplômés du secondaire¹⁰. Par contre, les deux tiers des sujets qui avaient eu recours aux centres d'emploi avaient occupé un emploi l'année précédant leur incarcération, la plus forte concentration d'entre eux (46,1 %) comme

travailleurs manuels spécialisés ou travailleurs non qualifiés. Plus de la moitié (54 %) avaient participé à une formation ou des programmes d'emploi durant leur incarcération. Parmi ce groupe, 44,0 % avaient participé à des programmes de CORCAN, tandis que les autres avaient participé à des programmes professionnels (15,7 %), des placements à l'extérieur (15,7 %), des programmes axés sur les compétences relatives à l'emploi (21,6 %) ou d'autres initiatives (28,4 %)¹¹. Un peu plus du tiers (38,1 %) avaient reçu un certificat ou un diplôme d'un groupe externe durant leur incarcération, et presque autant (32,8 %) avaient obtenu un certificat de formation professionnelle ou en emploi avant leur période d'incarcération.

Les pourcentages signalés par les délinquants ont été corroborés par les perceptions des conseillers en emploi, basées sur leur évaluation initiale en matière d'emploi des participants, quant aux besoins et compétences de ces derniers. Les conseillers ont jugé que près des trois quarts (72,9 %) des membres de l'échantillon étaient « motivés » ou « très motivés » pour se trouver du travail, mais que seulement 42,6 % bénéficiaient d'un soutien (« bon » ou « excellent »), tandis que seulement le tiers avaient accès à des ressources qui étaient « bonnes » (25,4 %) ou « excellentes » (8,2 %). Ils ont jugé que près de la moitié (47,1 %) des délinquants avaient une capacité à se trouver du travail « élevée » ou « très élevée », ce qui correspond à la proportion de 47,3 % de délinquants qui, d'après les conseillers, possédaient une expérience professionnelle « bonne » ou « excellente », et aux 79,4 % de délinquants chez qui ils ont constaté une attitude à l'égard du travail qui était « bonne » ou « excellente ».

Les conseillers en emploi ont jugé que les aspects suivants étaient ceux qui posaient le plus de problèmes aux délinquants : une accréditation dans une aptitude monnayable, moins de 20 % des délinquants ayant obtenu une accréditation; la scolarité, seulement 36,5 % des délinquants ayant, d'après les conseillers, un niveau de scolarité contribuant « passablement » ou « beaucoup » à la capacité à travailler; le niveau de compétence, moins de 50 % (44,7 %) des délinquants ayant d'après les conseillers des compétences « bonnes » ou « excellentes ». Selon les conseillers en emploi, seulement 12,2 % des délinquants avaient retiré des avantages « importants » ou « excellents » des interventions en établissement axées sur l'emploi. Toutefois, ils ont jugé que presque la moitié (48,0 %) des délinquants inclus dans l'échantillon connaissaient « peu » d'obstacles au travail ou n'en connaissaient « pas » et que plus des deux tiers (68,9 %) étaient « aptes » ou « extrêmement aptes » au travail.

Situation de l'emploi

Environ la moitié (46,6 %) des délinquants travaillaient au moment de l'évaluation initiale, dont plus des deux tiers (71,4 %), à temps plein. Le nombre moyen

d'heures travaillées par semaine était de 40,5 et le salaire hebdomadaire moyen, de 481,91 \$. La plupart des délinquants (81,1 %) ont affirmé que leur salaire était suffisant pour répondre à leurs besoins de base, et un peu plus de la moitié (56,0 %) étaient satisfaits de leur revenu. Les délinquants ont été invités à coter leur probabilité de conserver leur emploi au cours des trois prochains mois; la grande majorité d'entre eux (92,7 %) ont dit avoir une « bonne » ou « excellente » chance de le faire.

Services d'emploi

Les délinquants peuvent demander des services à n'importe quel centre ou bénéficiaire de services dans le cadre d'un processus d'orientation. En ce qui concerne l'échantillon, la plupart des délinquants ont été aiguillés vers un centre d'emploi par leur agent de libération conditionnelle (36,4 %), et à un moindre degré par un ami ou une connaissance (21,9 %). Chacune des catégories suivantes correspondait à environ 11 % des délinquants : aiguillage par le CCC/CRC, accès en personne par le délinquant et « autre ». Moins de 2 % des délinquants ont été dirigés vers un centre par l'établissement. Le SCC a récemment créé dans les établissements un bulletin sur la gestion des cas d'emploi et d'employabilité et un processus visant à faire participer davantage les agents de gestion de cas au processus d'emploi (y compris à l'aiguillage des cas vers les centres d'emploi dans la collectivité) pour favoriser la continuité dans les interventions axées sur l'emploi de l'établissement à la collectivité.

Les délinquants ont dit avoir surtout besoin d'interventions en matière de technique de recherche d'emploi (27,3 %), suivies de près de la préparation d'un CV (26,2 %) et de compétences en informatique (26,2 %). Le Tableau 1 présente une liste des services avec l'indication du pourcentage des délinquants qui ont dit en avoir besoin.

Ces domaines correspondent aux fonctions principales que les conseillers en emploi ont dit exercer auprès des délinquants. Les conseillers ont en effet indiqué le plus souvent comme fonction première la préparation d'un CV et la recherche d'emploi (21,9 %), suivie de la conduite d'entrevues d'évaluation initiale en vue de déterminer l'aptitude à l'emploi des délinquants (18,6 %). La troisième fonction mentionnée le plus souvent par les conseillers en emploi était la communication avec les agents de libération conditionnelle au sujet des cas dirigés vers les centres d'emploi (15,6 %). Les conseillers en emploi ont aussi été invités à énumérer, par ordre de préférence, les domaines dont ils voudraient s'occuper s'ils avaient plus de temps ou de ressources. Ils ont dit privilégier la capacité à utiliser une base de données sur les employeurs dans la collectivité¹², 44,5 % d'entre eux considérant cela comme une priorité. Cette fonction était suivie de près des programmes d'aptitudes au

Tableau 1

Services dont les délinquants ont dit avoir le plus besoin¹

Service	% des répondants
Intérêt professionnel	17,6 % (45)
Conseils en matière d'emploi	12,5 % (32)
Préparation d'un CV	26,2 % (67)
Recherche d'un emploi	27,3 % (70)
Compétences et pratique pour participer à une entrevue	10,2 % (26)
Compétences en informatique	26,2 % (67)
Compétences génériques ou de base	5,9 % (15)
Utilisation d'un chariot élévateur à fourche	12,5 % (32)
Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail	12,9 % (33)
Anglais langue seconde	2,0 % (5)
Alphabétisation	2,3 % (6)
Autres besoins liés aux programmes	5,9 % (15)
Autre	16,4 % (42)

¹Le total des pourcentages n'est pas égal à 100 étant donné que les délinquants peuvent avoir indiqué plusieurs services.

travail, que 41,4 % des conseillers ont considéré comme un domaine important d'intervention dans l'avenir. En outre, 40,2 % des conseillers ont mentionné comme domaine d'intervention important l'amélioration des liens avec les ressources dans la collectivité.

Suivi de trois mois sur la situation de l'emploi

En tout, 139 délinquants (sur les 255 sujets initiaux) ont répondu au questionnaire de suivi après trois mois. Plus des deux tiers (69,1 %) des 139 délinquants étaient employés et, parmi eux, 83,0 % l'étaient à temps plein. Le nombre moyen d'heures travaillées par semaine était de 44,7 et le salaire hebdomadaire moyen, de 513,80 \$. Parmi les délinquants qui ont dit travailler ($n = 96$), 88,3 % ont dit que leur salaire répondait à leurs besoins de base et 69,9 % étaient satisfaits de leur revenu. Un peu plus de la moitié (51,1 %) occupaient un emploi de travailleur manuel spécialisé ou de travailleur non qualifié, et un peu plus d'un quart (26,6 %) occupaient un poste de travailleur spécialisé. Près du cinquième des délinquants (18,3 %) ont dit travailler dans un domaine lié à la formation qu'ils avaient suivie durant leur incarcération ou à l'expérience professionnelle qu'ils avaient alors acquise. Les délinquants formant ce sous-échantillon étaient très optimistes quant à leurs perspectives de travail; 91,6 % d'entre eux disaient avoir une « bonne » ou « excellente » chance de conserver leur emploi au cours des six prochains mois.

Résumé et conséquences

La présente étude a fourni des renseignements qui ne sont normalement pas faciles à obtenir au sujet de la situation de l'emploi des délinquants dans la collectivité. Ce profil des délinquants qui utilisent les services des centres d'emploi a en effet permis d'obtenir non seulement une information sur leur obtention d'un emploi, mais aussi des détails au sujet de leur poste, y compris sur la rémunération et leur degré de satisfaction à l'égard de leur salaire. L'étude a également servi à explorer divers facteurs statiques et dynamiques liés aux résultats sur le plan de l'emploi, étant donné que des recherches antérieures sur l'emploi ont souligné la contribution additionnelle des variables dynamiques à la capacité à prévoir ces résultats¹³. Un rapport de recherche est en voie de rédaction sur les relations entre les divers facteurs statiques et dynamiques inclus dans cette étude et leur contribution relative aux résultats sur le plan de l'emploi.

Des recherches récentes¹⁴ ont révélé que le soutien social contribuait beaucoup à la capacité des délinquants à obtenir et à conserver un emploi ainsi qu'à leur réinsertion sociale réussie¹⁵. Les centres d'emploi dans la collectivité jouent un rôle important pour ce qui est d'appuyer les délinquants dans leurs tentatives de se trouver du travail et spécialement dans les domaines de besoins signalés par ces derniers

(c.-à-d. techniques de recherche d'emploi, préparation d'un CV, compétences en informatique).

Les recherches menées par Andrews et Gillis ont révélé l'existence d'une relation positive forte entre la cote que les délinquants attribuaient à leur chance de se trouver et de conserver un emploi (c.-à-d. leur intention) et leurs résultats dans la collectivité (c.-à-d. obtention et conservation d'un emploi et période dans la collectivité). Bien que nous n'ayons pas exploré dans le cadre de ce profil des délinquants qui utilisent les services de centres d'emploi la relation entre l'intention et la réinsertion sociale, il a été encourageant de constater que plus de 90 % des délinquants ont dit avoir une bonne ou excellente chance de conserver leur emploi au cours des six prochains mois. D'ailleurs, une évaluation exhaustive des centres d'emploi du SCC, menée récemment par la Direction des évaluations a révélé que les délinquants disaient avoir plus confiance dans leur capacité à trouver et à conserver un travail après avoir eu recours aux services des centres (voir Gillis et coll., 2005). Les travaux futurs de recherche et d'évaluation sur les centres d'emploi devraient explorer la relation entre les mesures dynamiques basées sur les compétences, y compris la confiance des délinquants dans leur capacité à trouver et conserver un emploi, et les résultats sur les plans de l'emploi dans la collectivité et la réinsertion sociale. ■

¹ 340, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9

² 284, rue Wellington, Ottawa (Ontario) K1A 0H8

³ GILLIS, C. A. *Understanding employment: A prospective exploration of factors linked to community-based employment among federal offenders*, thèse de doctorat inédite, Carleton University, Ottawa, ON, 2002. Voir aussi GILLIS, C. A. et ANDREWS, D. A. « Comprendre l'importance de l'emploi : une étude prospective des facteurs déterminants de l'emploi dans la collectivité chez les délinquants sous responsabilité fédérale », *Forum, Recherche sur l'actualité correctionnelle*, volume 14, numéro 1, 2002, pages 3-6. Voir également GILLIS, C. A. et NAFEKH, M. « L'incidence de l'emploi dans la collectivité sur la réinsertion sociale des délinquants », *Forum, Recherche sur l'actualité correctionnelle*, le présent numéro.

⁴ CELLINI, H. R. et LORENZ, J. R. « Job club training with unemployed offenders », *Federal Probation*, volume 47, numéro 3, 1983, pages 46-49. Voir SOOTHILL, K., FRANCIS, B. et ACKERLEY, E. « The value of finding employment for white-collar ex-offenders: A 20-year criminological follow-up », *British Journal of Criminology*, volume 37, numéro 4, 1997, pages 581-591. Voir aussi SOOTHILL, K., FRANCIS, B. et ESCARELA, G. « White-collars and black sheep: A twenty-year criminological follow-up of white-collar ex-offenders », *The Australian and New Zealand Journal of Criminology*, volume 32, numéro 3, 1999, pages 303-314. Voir aussi SOOTHILL, K., et HOLMES, J. « Finding employment for ex-prisoners: A ten-year follow-up study », *The Howard Journal*, numéro 20, 1981, pages 29-36.

⁵ SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA. *Effective Corrections Progress Report*, 2004.

⁶ Il y a aussi 13 centres dans la région du Québec appuyés par le Service correctionnel du Canada. Les huit centres énumérés sont appuyés par CORCAN.

⁷ GENDREAU, P., GOGGIN, C. et GRAY, G. « Les domaines de besoins du délinquant : "emploi" », *Forum, Recherche sur l'actualité correctionnelle*, volume 10, numéro 3, 1998, pages 16-19. Voir aussi GILLIS, 2002.

⁸ BOE, R., NAFEKH, M., VUONG, B., SINCLAIR, R. et COUSINEAU, C. *L'évolution du profil de la population carcérale sous responsabilité fédérale : 1997 et 2002*, Rapport de recherche 132, Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, Ottawa, ON, 2003.

⁹ *Ibid.*

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ Il se peut que le total des pourcentages ne soit pas égal à 100 parce que les délinquants peuvent avoir participé à plusieurs programmes ou interventions axés sur l'emploi différents.

¹² Au moment de l'étude, on avait créé et tenu dans la région des Prairies une base de données appelée ECRO (Employment for Conditionally Released Offenders / service d'emploi pour les libérés conditionnels) sur les employeurs dans la collectivité disposés à embaucher des ex-détenus.

¹³ *Op.cit.*, GILLIS, 2002. Voir aussi GILLIS et ANDREWS, 2005.

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ *Op.cit.*, CELLINI et LORENZ, 1983.

* GILLIS, C.A. et CRUTCHER, N. (en préparation). *Exploration préliminaire des centres d'emploi dans la collectivité* [titre provisoire], Rapport de recherche, Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, Ottawa, ON.